Commune de SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Monsieur Henri DINEUR
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 24686/2005-195 (corr. M. Ferreira da Silva)
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.195/s.381
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Parme, 58. Réaffectation d'un commerce en logement. (Régularisation). Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 24 novembre, sous référence, reçue le 29 novembre 2005, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 décembre 2005, sur l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble à appartements, situé dans la zone de protection de la maison Pelgrims et du parc Pierre Paulus. Elle porte sur la réaffectation en logement d'une pièce du rez-de-chaussée utilisée autrefois comme commerce ainsi que sur la régularisation des transformations perpétrées à cette fin, au rez-de-chaussée et en façade avant de l'immeuble.

Si la Commission n'émet aucune objection sur le changement d'affectation, elle déplore que la situation antérieure aux récentes transformations ne soit aucunement documentée, rendant difficiles à la fois l'identification des travaux et leur évaluation. Elle peut donc difficilement se prononcer à leur propos.
La situation actuelle, telle qu'illustrée par les documents transmis dans le dossier, ne suscite cependant aucune remarque particulière de sa part, d'autant qu'elle n'est source d'aucun désagrément envers les biens protégés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.